

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **960, avenue Outremont** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser l'aménagement d'un seul emplacement de chargement alors que deux emplacements de chargement sont requis selon l'article 10.3 du Règlement de zonage (1177);
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 juin 2018** au Parc Beaubien, situé à l'angle du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue McEachran, à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'aménagement d'un seul emplacement de chargement sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, le 17 mai 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

